

<b>INVENTAIRE DÉPÔT DE LINGE (1 SEUL SAC PAR MOIS)</b>
--

**Identité de la personne qui DEPOSE le linge :****Identité du DETENU destinataire du linge :**

NOM :

NOM :

Prénom :

Prénom :

Lien de parenté :

Écrou :

QUANTITE DEPOSEE	MAXIMUM AUTORISE	DESIGNATION
	1	Veste de survêtement <b>sans capuche</b>
	1	Coupe-vent (type K-WAY) <b>non doublé sans capuche</b>
	1	Blouson <b>non doublé sans capuche (Doudoune doublée interdite)</b>
	1	Casquette / Bonnet
	2	Pyjamas <b>ou</b> chemises de nuit <b>ou</b> nuisettes
	2	Pantalons jean <b>ou</b> pantalons de survêtement ( <b>Types cargos INTERDIT</b> )
	2	Pull-over ou veste polaire <b>sans capuche</b>
	2	Shorts
	2	Gant de toilette ( <b>les gants de crin sont refusés, tout comme les gants à usage unique qui doivent être prescrits par le service médical</b> )
	2	Petite serviette ( <b>les grandes sont refusées</b> ) max 100 cm
	2	Serviette de table
	4	Mouchoir en tissu ( <b>les mouchoirs en papier sont refusés</b> )
	4	Livres brochés ( <b>couverture souple tranche encollée ou rigide</b> ) <b>Revue, magazines sur autorisation de la Direction.</b>
	7	Slip, caleçon, culotte
	7	Paire de chaussettes
	7	Tee-shirt <b>ou</b> maillots de corps <b>sans capuche</b>
	4	Collant, Legging ( <b>Quartier femmes UNIQUEMENT</b> )
	2	Robes <b>ou</b> jupes ( <b>Quartier femmes UNIQUEMENT</b> )
	3	Soutien-gorge sans baleines ( <b>Quartier femmes UNIQUEMENT</b> )
	1	Paire de gant en laine <b>non doublé</b>
	10	Enveloppes C5/6 114x229, timbres et feuilles
	4	CD /DVD dans leurs emballages sauf pour jeux X-Box
	1	Claquettes ou chaussures sans structure métallique ( <b>1 x tous les 2 mois</b> )

**Date :**

Signature de l'agent qui réceptionne le linge	Signature de la personne qui dépose le linge	Signature de l'agent qui distribue le linge	Signature de la personne détenue

**EFFETS REFUSES :****Vêtements de couleur : kaki, camouflé, bleu foncé. Effets militaires / Pantalon poche cargo ou trekking****Gants de musculation. Affaire de toilette : savon / gel douche / dentifrice ect ... Cigarettes****Objet de culte :**Les objets culturels doivent faire l'objet d'une demande expresse *via* le formulaire d'entrée et de sortie d'objets et être soumis à la validation Direction. Les objets de cultes autorisés sont listés par la note DAP du 16 07 2014.